

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2024

BLOQUER LES PRIX DE L'ÉNERGIE DANS L'HEXAGONE ET LES OUTRE-MER - (N° 419)

Adopté

AMENDEMENT

N° CE11

présenté par
Mme Dufour, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Ce niveau spécifique est inférieur à celui fixé pour la France hexagonale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu des difficultés de pouvoir d'achat particulièrement importantes que subissent les collectivités d'outre-mer mentionnées au présent article, cet amendement garantit que le niveau des prix fixé pour celles-ci sera inférieur à celui fixé pour la France hexagonale.